

Tout changement acceptable exige le dialogue. Par ailleurs, tout dialogue actif ne peut être tenu sans que chaque partie n'accepte la légitimité de l'autre. Cette reconnaissance mutuelle dépend de l'acceptation de la non violence comme le seul mécanisme susceptible d'apporter le changement. Ce sont là les prérequis de la réforme.

À cet égard, nous avons observé avec bonheur l'attitude de modération du Congrès national africain. Le Canada a appuyé cette attitude dès 1987, lors de la réunion du Premier ministre Mulroney avec M. Oliver Tambo, le Président de l'ANC. Ce dernier déclare maintenant souhaiter que le changement soit pacifique et négocié plutôt que le résultat d'une violente révolution. Il accepte, pour la première fois, l'idée de suspendre la violence avant les négociations. Il reconnaît également qu'il existe d'autres voix authentiques de l'opposition en Afrique du Sud et que la discussion et la coopération avec ces groupes sont des possibilités dignes d'être envisagées.

Permettez-moi de citer le document que l'ANC a récemment adopté relativement aux lignes directrices et aux principes à adopter au sujet de l'Afrique du Sud.

Si le régime de Pretoria montre qu'il est vraiment disposé à engager des négociations sincères et sérieuses, nous croyons, compte tenu des circonstances actuelles, qu'il serait possible de mettre fin à l'apartheid par la négociation. (Traduction.)

Le Canada n'a jamais été naïf à l'endroit de l'ANC. Nous avons déjà par le passé critiqué ses agissements et désapprouvé certains aspects de sa politique.

Nous acceptons toutefois sa légitimité. Nous croyons que l'ANC a maintenant ouvert la voie à un dialogue sérieux. L'argument d'une menace communiste tient de moins en moins, tout comme d'ailleurs le portrait d'une menace noire devant inévitablement mener à la violence et à la terreur. Les nouvelles conditions que pose l'ANC pour la tenue de négociations ressemblent beaucoup à celles adoptées par le Commonwealth. Il appartient maintenant au régime blanc de faire le pas suivant.

Les conditions préalables à la tenue de véritables négociations en Afrique du Sud demeurent les mêmes que celles posées par le Commonwealth en 1987 :

- la levée de l'état d'urgence;
- la libération de Nelson Mandela et de toutes les autres personnes détenues pour des motifs politiques;
- la levée de l'interdiction frappant l'ANC et d'autres partis politiques;